



## NOTE SYNTHÉTIQUE

## BUDGETS PRIMITIFS 2021

## Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

**Les budgets primitifs 2021 du budget principal de MACS et des budgets annexes sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil communautaire dans les délais légaux.**

Même si le contexte était globalement connu lors de ce débat préalable, il est utile de rappeler l'ensemble des axes économiques et politiques retenus dans le cadre de la présente évaluation.

- 1- Le contexte économique mondial lié à la crise sanitaire demeure incertain.
- 2- Au plan national, plusieurs éléments viennent impacter le budget de MACS :
  - a. La réforme de la taxe d'habitation démarrée en 2018 produira tous ses effets sur le budget 2021. En effet la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît totalement en 2021 au profit du nouveau panier fiscal représenté par une fraction de TVA nationale sur la base.  
  
La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue mais le taux de fiscalité est gelé au taux de 2019 jusqu'en 2022 inclus.
  - b. Les aides de l'État pour la relance économique, en trois phases :
    - 470Mds d'€ de plan d'urgence
    - 100Mds d'€ de plan de relance
    - 20 Mds d'€ de soutien financier

En complément de ces aides de relance, le Gouvernement a lancé une vaste campagne de baisse des impôts de productions de 10 Mds€, dont une partie aura un effet sur les EPCI :

- Baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.
  - Révision des valeurs locatives des établissements industriels conduisant à une réduction de 50 % des valeurs locatives, bases de calcul de la CFE et TFPB.
- 3- Localement, MACS subit le contexte économique et les réformes gouvernementales mais des choix sont faits par les élus pour orienter les politiques locales et amortir les impacts sur leur territoire.
    - Alors que les réformes successives réduisent le pouvoir de taux de la Communauté de communes, MACS fait le choix de **ne pas augmenter ses taux de fiscalité**.



2020 2021

ID : 040-244000865-20210325-20210325D02F2-DE

	2020	2021
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,67%	9,67%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,66%	4,66%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,23%	16,23%
Cotisation foncière des entreprises	26,43%	26,43%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,21%	11,21%
Versement mobilité	0,60%	0,60%

La Communauté de commune se doit tout de même de mener dans l'année une réflexion sur :

- o l'augmentation de la TEOM au 01/01/2022 pour faire face à l'augmentation des contributions du SITCOM,
  - o l'instauration de la taxe GEMAPI pour faire face aux besoins d'investissement en la matière.
- MACS fait également le choix d'un **programme d'investissement fort** de 90 M€ sur l'ensemble du mandat. Pour faire face à la crise et contribuer à la relance économique de son territoire, 16 M€ sont d'ores-et-déjà programmés pour 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, MACS dispose d'un budget principal et de 20 budgets annexes après création des deux budgets ZAE sur la séance du conseil communautaire du 25 mars 2021. Chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse de ses produits et charges afin de rechercher systématiquement l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses selon les choix de gestion faits par ailleurs, que ce soit l'internalisation ou l'externalisation.

Sur le plan du formalisme, notons le changement de présentation budgétaire sur ce début d'exercice 2021. En effet, le vote des dépenses d'investissement porte sur des opérations. Ces opérations ont été pour la plupart redéfinies afin de poursuivre la logique des enveloppes du plan pluriannuel d'investissement et d'accorder de la souplesse de gestion à l'intérieur de ces lignes.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2021. Elle présente ensuite, sur chaque budget de MACS, le tableau récapitulatif des montants par chapitres soumis au vote du budget primitif en comparaison du budget de l'année précédente

## Titre I - BUDGETS PRIMITIFS 2021

### BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu des réformes de fiscalité mises en œuvre sur 2021, le montant total des recettes de fiscalité s'élève à 33,8 M€. Ce montant tient compte :

- de la suppression de la taxe d'habitation :
  - ❖ La recette de **taxe d'habitation sur les résidences principales** aurait dû représenter 9,3 M€ en 2021 dans les conditions habituelles. Cependant, le nouveau panier fiscal représentant une part de TVA nationale est évalué à 9 M€ pour 2021 selon la formule :

**Base TH résidences principales 2020 x Taux TH 2017 + compensations d'exonération TH 2020 + moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020**

La perte de recette constatée est donc de **220 000 €** :

- 126 K€ de perte de taux entre 2019 et 2017. L'augmentation de taux intervenue en 2018 représentait la nécessité de financement du SIVOM. De fait, les coûts supplémentaires liés au transfert du port de Capbreton, réalisé au 01/01/2018, ne sont plus compensés,
- 75 K€ de perte de croissance physique des bases de VL entre 2020 et 2021,
- 18 K€ de perte de croissance des valeurs des bases.
- ❖ Pour rappel, la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** n'évoluera que par l'évolution des bases. Le taux de fiscalité étant gelé, ce produit est évalué à 6,1 M€ en 2021.
- de la réduction des valeurs locatives sur les établissements industriels :
  - ❖ La **taxe foncière sur les propriétés bâties** est évaluée à 5,1 M€ : baisse de 0,2 K€ du fait de la réforme sur les valeurs locatives de établissements industriels.
- des hypothèses de variation des bases :
  - la **revalorisation nominale** des valeurs locatives à hauteur de + 0,2 % (indice des prix à la consommation harmonisé IPCH non paru, mais les prévisions avoisinent les 0,5 %),
  - la **variation physique** de :
    - 10 % sur les assiettes de revenus économiques,
    - + 0,8 % sur les assiettes de valeurs locatives selon les lignes de fiscalité en fonction des impacts possibles liés au COVID19.

Sur le plan purement comptable, conformément à la mise à jour de la nomenclature M14, la fraction de TVA sera comptabilisée au chapitre 73 et non 74, contrairement à ce qui a été évoqué lors des orientations budgétaires, ce qui change la présentation des chapitres 73 et 74 entre le Rapport d'Orientations Budgétaires et le Budget Primitif pour l'année 2021.

Après reversement de 8 M€ au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et de 4 M€ au titre des attributions de compensation (AC), les recettes fiscales et de compensations de l'État représentent une disponibilité globale pour MACS de presque 25 M€, soit 67 % du produit perçu. Mais ce niveau descend en 2021 en dessous de celui de 2019.



Les reversements de fiscalité par l'intermédiaire des attributions de compensations et du FNGIR sont relativement stables en fonctionnement. Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est de 4,2 M€. Le total du chapitre d'atténuation de produit est de 12,6 M€.

Le chapitre 65 est évalué à plus près de 8.5 M€ en 2021 tout comme en 2020 et représente 27 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il comprend les subventions d'équilibre aux budgets annexes ainsi que les contributions de MACS aux organismes de regroupement et les subventions aux associations.

Le chapitre 012 est de 6 M€ au budget 2021.

Ce montant présente un écart avec les orientations budgétaires du fait du changement de méthode sur le budget annexe Transport. En effet, jusqu'alors les charges de personnel du budget Transport étaient directement comptabilisées sur ce budget. En 2021, du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) et des caisses multiples, le personnel est comptablement transféré sur le budget principal de MACS puis refacturé au budget annexe.

La croissance nette du chapitre 012 demeure évaluée à 1,2 %.

Le chapitre 011 a fait l'objet en 2020 d'une forte augmentation dans le cadre de la COVID19 afin de permettre l'achat de masques pour l'ensemble du territoire, mais aussi l'achat d'équipements et de produits d'hygiène.

Ces dépenses ont été moins importantes que prévues notamment par la prise en charge par le département des Landes des masques à destination des agents, des communes et des habitants. Le budget 2021 tient compte des achats de biens et de produits liés à cette crise mais a été réduit par rapport au budget 2020.

Cependant, en 2021, le prix des fluides continue d'augmenter, mais aussi les primes d'assurance et les frais de diffusion des conseils communautaires dans le cadre des mesures sanitaires.

Le total de ce chapitre serait d'environ 3,3 M€ en 2021, contre 3,5 M€ en 2020, soit une baisse de 5.8 %.

## Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 541 260,00	3 334 270,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 809 000,00	6 026 560,00
(C)014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 620 000,00	12 620 000,00
(C)022	DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	200 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 514 731,49	5 023 430,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 270 000,00	3 500 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 525 509,27	8 462 410,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	680 000,00	740 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000,00	150 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>41 310 500,76</b>	<b>40 056 670,00</b>
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	850 000,00	850 000,00
(C)013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 000,00	0,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	299 400,00	424 000,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	35 431 000,00	33 794 720,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 411 100,00	4 740 750,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	191 200,76	185 700,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	124 800,00	61 500,00
<b>Total Recettes</b>		<b>41 310 500,76</b>	<b>40 056 670,00</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le budget d'investissement de MACS est ambitieux pour un début de mandat afin de soutenir le territoire dans cette crise économique majeure.

À noter également que la réorganisation des services et l'anticipation des phases de concertation permet un lissage des dépenses sur la durée d'un mandat électoral en identifiant les besoins et les projets en amont

pour une mise en œuvre plus rapide. Les courbes de dépenses devraient alors être plus régulières sur 6 ans, tout en respectant le PPI.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021



ID : 040-244000865-20210325-20210325D02F2-DE

Les recettes d'investissement représentent les modes de financement des « dépenses » d'investissement. Selon les réalisations précédentes et les orientations 2021, l'emprunt d'équilibre nécessaire au financement des opérations en 2021 est estimé à 4.3 M€ sur le budget principal de MACS.

### Investissement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	672 454,05	4 499 103,38
(C)020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	420 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 548 600,00	3 161 600,00
(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	4 000,00
(C)204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 525 500,00	1 113 220,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 341 200,00	291 400,00
992	SIEGE MACS ET RESTAURANT ADMINISTRATIF	4 876 000,00	1 250 876,01
999	POLE GLISSE	1 937 000,00	396 599,86
989	POLITIQUE SPORTIVE	1 133 000,00	600 359,40
(S)2126001	FONDS D INVESTISSEMENT LOCAL	0,00	800 000,00
(S)2126002	POLE AAP	175 500,00	170 000,00
(S)2126003	VOIRIE	8 690 600,00	5 994 100,00
(S)2126004	VOIES VERTES	2 601 000,00	2 446 000,00
(S)2126005	DSI	739 100,00	875 591,60
(S)2126006	DSI FIBRE	2 370 000,00	2 100 000,00
(S)2126007	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	327 500,00	638 500,00
(S)2126008	PATRIMOINE ET ENTRETIEN	1 659 900,00	567 524,00
(S)2126009	STRATEGIE FONCIERE	22 000,00	80 000,00
(S)2126010	GEMAPI	3 753 800,00	280 300,00
(S)2126011	HABITAT	85 750,00	172 900,00
(S)2126012	LOGEMENT SOCIAL	4 700,00	396 600,00
(S)2126013	PORT	2 422 200,00	1 308 620,00
(S)2126015	POLE RUGBY	1 000 000,00	2 024 381,34
<b>Total Dépenses</b>		<b>39 385 804,05</b>	<b>29 591 675,59</b>
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 514 731,49	5 023 430,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 270 000,00	3 660 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00	260 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 119 954,68	10 663 419,97
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 277 420,00	5 365 100,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 022 497,88	4 328 325,62
(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	340 000,00	0,00
(C)45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 341 200,00	291 400,00
<b>Total Recettes</b>		<b>39 385 804,05</b>	<b>29 591 675,59</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Budgets Annexes

### A- Budget déchets environnement

Ce budget recouvre la collecte et le traitement des déchets ainsi que les compétences environnementales, y compris GEMAPI.

#### Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	307 500,00	258 000,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	84 000,00	125 000,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	85 000,00	130 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 927 000,00	13 437 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	6 000,00	14 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>13 409 500,00</b>	<b>13 964 000,00</b>
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	286 478,76	438 463,79
(C)73	IMPOTS ET TAXES	12 330 000,00	12 615 319,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	790 221,24	910 217,21
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 800,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>13 409 500,00</b>	<b>13 964 000,00</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement du budget annexe déchets environnement évoluent de près de 4 % pour atteindre près de 14 M€ en 2021 face à la contribution au SITCOM qui augmente de 4,5 %.

La TEOM, dont le taux de 11,21 % n'a pas été actualisé depuis plusieurs années, ne couvre plus la totalité des dépenses de traitement des déchets sur le territoire. Une réflexion sur le financement de cet écart doit être menée dans l'année.

Dans le chapitre des autres charges de gestion courante, sont comptabilisées les participations aux syndicats de rivières pour un montant de 296K€ en 2021 contre 248K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 19%.

La subvention d'équilibre de MACS atteint près de 1 M€.

#### Investissement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	34 840,93	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 100,00	154 000,00
(S)2126010	GEMAPI	752 100,00	561 950,00
(S)2126017	ECONOMIES D'ENERGIE	466 400,00	756 061,07
(C)26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES P	142 000,00	65 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 445 440,93</b>	<b>1 537 011,07</b>
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 039 513,75
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	85 000,00	130 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	27 000,00	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 333 440,93	367 497,32
<b>Total Recettes</b>		<b>1 445 440,93</b>	<b>1 537 011,07</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



La compétence GEMAPI nécessite des dépenses d'investissement importantes. Une partie de ces travaux devait débiter en 2021. Cependant, compte tenu des crédits non disponibles, ceux-ci seront reportés. Les dépenses de 1.2M€ prévues aux orientations budgétaires devraient avoir lieu en 2023 pour espérer obtenir 1M€ de subvention sur les 2M€ de dépenses prévues au total. La réflexion sur l'instauration de la taxe GEMAPI est à mener sur l'année.

Les dépenses d'investissement seront équilibrées par des recettes de subventions et un emprunt pour un montant de 367 K€, après report des résultats d'investissement et recette d'amortissement. Pour rappel, un emprunt d'un montant de 1,3 M€ a été souscrit en 2020.

## B- Budget annexe pôle culinaire

La crise sanitaire de la COVID19 a impacté très fortement le pôle culinaire avec une perte de 650 000 €.

Conformément aux orientations budgétaires, le budget est établi sur l'hypothèse d'une année normale. Les recettes tarifées sont évaluées à environ 5 M€ en tenant compte :

- de l'augmentation des tarifs votés en 2021 après de nombreuses années sans revalorisation,
- d'une croissance du nombre de repas simulée à 3 % par rapport à 2019 (2020 n'étant pas une année de référence).

### Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 529 900,00	3 100 543,46
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 802 400,00	1 833 070,00
(C)022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	10 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	212 221,99
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	245 000,00	318 696,62
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000,00	26 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	42 000,00	38 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00	3 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	50 000,00	50 000,00
Total Dépenses		4 704 300,00	5 591 532,07
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	300 000,00	255 432,07
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 000,00	33 000,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	61 000,00
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	3 851 800,00	5 082 000,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	420 500,00	160 000,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	100,00
Total Recettes		4 704 300,00	5 591 532,07
SOLDE		0,00	0,00

Sont prévus en dépenses d'investissement des équipements de matériel professionnel nécessaires, les remboursements d'emprunt d'un montant de 100 K€ ainsi que l'anticipation de la construction du futur pôle culinaire.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par les écritures d'amortissement et d'affectation de résultat, ainsi que l'encaissement du FCTVA.



## Investissement

Chapitre	Libellé		
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	112 100,00	103 000,00
(S)2126014	POLE CULINAIRE	724 075,62	1 188 178,75
Total Dépenses		836 175,62	1 291 178,75
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	422 061,74	768 956,76
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	212 221,99
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	245 000,00	260 000,00
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	12 100,00	0,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	157 013,88	50 000,00
Total Recettes		836 175,62	1 291 178,75
SOLDE		0,00	0,00

C- Budget annexe Aygueblue

Aygueblue a connu une très grande période de fermeture totale ou partielle entre le mois de mars 2020 et aujourd'hui. Des évolutions financières pourraient encore avoir lieu sur 2021, selon l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales.

Conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif est construit sur la base d'un exercice courant.

## Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 500,00	87 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	649 809,46	310 500,00
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	305 000,00	310 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	180 000,00	160 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	655 000,00	710 000,00
Total Dépenses		1 894 309,46	1 577 500,00
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	448 761,29	57 270,61
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	5 000,00	0,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 000,00	6 500,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 432 548,17	1 513 729,39
Total Recettes		1 894 309,46	1 577 500,00
SOLDE		0,00	0,00

Les travaux d'investissement (hors RAR) sont évalués à 60 K€ pour le remplacement et le maintien des installations.

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes inscrites en FCTVA, un virement de la section de fonctionnement en investissement et les dotations aux amortissements.





## Investissement

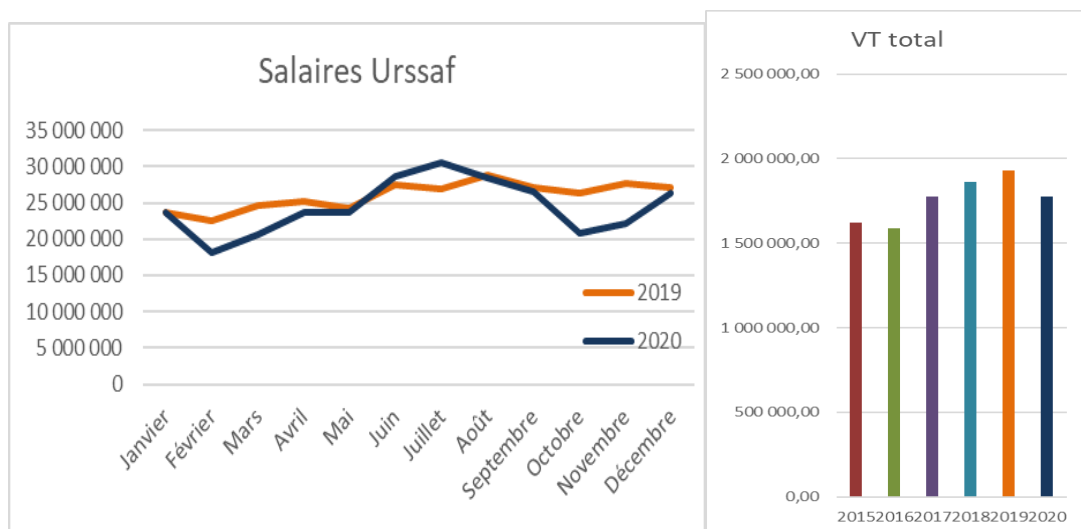
Chapitre	Libellé		
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	237 809,46	478 062,02
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	560 000,00	590 000,00
(S)2126008	PATRIMOINE ET ENTRETIEN	185 500,00	197 500,00
Total Dépenses		983 309,46	1 265 562,02
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	649 809,46	310 500,00
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	305 000,00	310 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	28 500,00	645 062,02
Total Recettes		983 309,46	1 265 562,02
SOLDE		0,00	0,00

D- Budget annexe transport

Pour rappel, ce budget perçoit par le biais de la subvention d'équilibre du budget principal de MACS, le montant de l'attribution de compensation perçue dans le cadre des navettes Yégo, pour un montant de 205 K€.

La COVID19 a eu des impacts sur les recettes de transport perçues. En 2020, le confinement a fait baisser le niveau des salaires versés sur le territoire, laissant place le plus souvent au chômage partiel et réduisant d'autant le versement mobilité. En parallèle, la gratuité des navettes Yégo instaurée pendant le premier confinement a également fait chuter les recettes de ce budget.

La perte de recette est estimée à 221 K€ en 2020. Les orientations 2021 resteront prudentes quant à la remontée de ces bases de versement mobilité avec 1,7 M€ de recettes attendues.



La dépense la plus importante est la contribution à l'opérateur Trans-Landes avec 1,9 M€, montant stable.



## Fonctionnement

Chapitre	Libellé	ID : 040-244000865-20210325-20210325D02F2-DE	
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 550,00	73 600,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	144 600,00	146 000,00
(C)022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	5 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	80 719,69
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00	170 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 007 000,00	2 006 000,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	5 000,00	4 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	5 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>2 382 150,00</b>	<b>2 490 319,69</b>
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	257 890,14	323 219,69
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	72 000,00	86 000,00
(C)73	IMPOTS ET TAXES	1 618 000,00	1 764 000,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	160 500,00	112 100,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	273 759,86	205 000,00
<b>Total Recettes</b>		<b>2 382 150,00</b>	<b>2 490 319,69</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

En investissement, 247 K€ de dépenses sont prévues pour :

- les études du schéma de mobilité,
- le transport scolaire,
- les aménagements d'arrêts,
- les marquages...

Le financement des investissements se fera par des subventions de la région, les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

## Investissement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	14 095,56	0,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	40 000,00	47 000,00
(S)21260016	MOBILITE	338 904,44	643 805,11
<b>Total Dépenses</b>		<b>393 000,00</b>	<b>690 805,11</b>
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	390 085,42
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	80 719,69
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00	170 000,00
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	243 000,00	50 000,00
<b>Total Recettes</b>		<b>393 000,00</b>	<b>690 805,11</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Il faut noter la prise de compétence en matière de transport scolaire à compter du 01/09/2022.

E- Budget annexe port

Ce budget a vocation à s'équilibrer, son statut de SPIC ne lui permettant pas d'être subventionné par le budget principal.

La principale recherche financière sur ce budget actuellement est la création de fonds propres afin d'anticiper le financement d'importants travaux d'investissement (désensablement), tout en limitant au maximum la charge d'impôt sur les sociétés. À ce titre, la remise à plat comptable et fiscale du port de Capbreton est en cours d'étude.

Les orientations budgétaires 2021 demeurent la poursuite des activités classiques du port, dans un contexte sanitaire normal. Les tarifs sont augmentés de 2 % au 01/01/2021.



Le chapitre 011 connaît une forte augmentation entre 2020 et 2021 pour diverses dépenses ponctuelles à réaliser sur l'année :

- Etude d'une solution technique en vue de réduire les consommations
- Réalisation d'une fresque sur les étals de pêche
- Honoraires divers

### Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	738 850,00	868 200,00
(C)012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	594 000,00	602 910,00
(C)022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	20 000,00
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	623 080,49	432 976,25
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 000,00	302 000,00
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500,00	8 500,00
(C)66	CHARGES FINANCIERES	27 000,00	23 000,00
(C)67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 200,00	7 000,00
(C)68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	160 650,00	200 000,00
(C)69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	102 000,00	39 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>2 521 280,49</b>	<b>2 503 586,25</b>
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	408 680,49	442 171,25
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 939 900,00	1 979 415,00
(C)75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 200,00	78 000,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	4 000,00
(C)78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	98 500,00	0,00
<b>Total Recettes</b>		<b>2 521 280,49</b>	<b>2 503 586,25</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les dépenses d'équipement prévues au budget concernent :

- études du désensablement du bassin portuaire,
- travaux sur parking,
- travaux sur la pompe d'avitaillement,
- remplacement de la caméra surf,
- études sur le choix technique pour la réalisation de travaux d'économie des fluides des plaisanciers.

Ces investissements seront financés majoritairement par des subventions et les fonds propres constitués en vue du financement du désensablement du bassin portuaire prévu à compter de 2022 pour un montant proche des 10 M€.



## Investissement

Chapitre	Libellé	ID : 040-244000865-20210325-20210325D02F2-DE	
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	89 790,43
(C)020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	20 000,00
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	115 000,00	109 000,00
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	488 901,07	159 000,00
(O)201	DESENSABLEMENT	296 000,00	625 276,25
(O)203	INSTALLATIONS PORTUAIRES	71 025,00	35 000,00
(O)206	CAPITAINERIE	0,00	41 700,00
(O)207	ZONE TECHNIQUE	0,00	30 000,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>970 926,07</b>	<b>1 109 766,68</b>
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	54 845,58	0,00
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	623 080,49	432 976,25
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 000,00	302 000,00
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	175 790,43
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	32 000,00	199 000,00
<b>Total Recettes</b>		<b>970 926,07</b>	<b>1 109 766,68</b>
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

F- Budgets annexes des ZAE

Au 01/01/2021, il existe 13 budgets annexes de ZAE de MACS :

- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Benesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3
- La ZAE de MACS « Marlé » à Tosse
- Les ZAE communales depuis leur transfert à MACS au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- La ZAE de MACS à Saubusse
- La ZAE de MACS « Boulins » à Josse

Deux nouveaux budgets de ZAE sont créés sur 2021 :

- La ZAE de MACS « Pompiers » à Messanges
- La ZAE de MACS « du Tuquet » à Angresse (extension)

Rappel des principes de création des ZAE (hors ZAE communales aménagées et transférées) :

- ❖ les études préliminaires sont inscrites au budget principal de MACS puis transférées au budget annexe lors de sa création ;
- ❖ achat du terrain par MACS :
  - condition suspensive et paiement de 50 % lorsque le permis d'aménager est purgé de tout recours ;
  - versement au fur et à mesure du taux de commercialisation ;
- ❖ aménagement de la zone par MACS ;
- ❖ commercialisation par MACS ;
  - à minima recherche de l'équilibre financier,
  - intégration des coûts internes de MACS,
  - ajustement des prix de vente à la valeur du marché.



La présentation par chapitre voté sera ici cumulée sur l'ensemble des ZAL afin d'avoir une vision d'ensemble. Chaque budget fait l'objet d'un budget primitif individuel annexé au présent rapport de synthèse et sera voté indépendamment.

## Fonctionnement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	126 371,30	3 513,09
(C)011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 021 042,00	6 785 007,07
(C)023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 134 801,44	4 981 482,69
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	2 265 017,77	3 926 868,99
(C)65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 400,76	57 901,33
Total Dépenses		9 593 633,27	15 754 773,17
(C)002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 932 560,41	1 938 986,09
(C)042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	5 875 617,77	10 445 673,99
(C)70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	1 566 642,00	3 154 600,00
(C)74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	210 500,00	212 000,00
(C)77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 313,09	3 513,09
Total Recettes		9 593 633,27	15 754 773,17
SOLDE		0,00	0,00

## Investissement

Chapitre	Libellé	2020	2021
(C)001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 101 139,13	5 891 356,03
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	5 875 617,77	10 445 673,99
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	128 400,00	343 000,00
Total Dépenses		10 105 156,90	16 680 030,02
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 134 801,44	4 981 482,69
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	2 265 017,77	3 926 868,99
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 705 337,69	7 771 678,34
Total Recettes		10 105 156,90	16 680 030,02
SOLDE		0,00	0,00



## Titre II - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2021

Les analyses d'évolution globales sont le plus souvent présentées hors ZAE. En effet, les budgets annexes des ZAE sont des budgets autonomes. Ils s'équilibrent sur plusieurs années et connaissent des variations importantes selon le rythme des aménagements et de la commercialisation. De plus, les dépenses sont constatées en fonctionnement ce qui altère l'analyse globale de la section.

Les charges à caractères général évoluent du budget 2020 au budget 2021 de + 5,8 %. Cependant ce taux d'évolution est influencé par l'écart de + 22,6 % sur le budget du pôle culinaire du fait de la reprise d'activité en année pleine après une année COVID à très faible production. Le budget annexe du port de Capbreton connaît également une croissance à deux chiffres. Tous les autres budgets MACS présentent une baisse de budget entre -2 et -16 %.

Le total du chapitre des charges de personnel présente une augmentation de 3,6 %. Néanmoins, après retraitement des facturations entre budgets MACS, l'augmentation est de 1,8 % (hors budgets autonomes ZAE).

Les autres charges de gestion courante sont contenues à + 2 %. La principale hausse sur le budget Déchets et environnement est partiellement compensée par la redescende des subventions aux budgets annexes après une année COVID exceptionnelle en 2020.

Les virements à la section d'investissement représentent les excédents dégagés permettant le financement partiel des investissements et limitent le recours à l'emprunt. Leur total est de 6 M€ sur l'ensemble des budgets (hors ZAE). Cette capacité dégagée est en baisse de 22 % par rapport à 2020 et de 8 % par rapport à 2019, preuve d'un durcissement des contraintes budgétaires face au ralentissement des recettes et à la croissance des dépenses.

En investissement, les dépenses d'équipement sont prévues au budget pour un montant de 26 M€ (contre 36 en 2020) dont 6,2 M€ de restes à réaliser de 2020. Le montant correspondant au PPI du mandat en cours s'élève à 15 M€ sur 2021 tous budgets confondus.

Un emprunt d'équilibre est nécessaire au financement des opérations pour un montant de **4,7 M€** hors ZAE, en 2021.

L'emprunt théorique sur les ZAE s'élève à 7,7 M€ dans le cas d'incapacité pour MACS de réaliser le portage financier. Cependant, ces emprunts sur ZAE n'ont jamais été mobilisés. Ce besoin de trésorerie pourrait avoir un impact sur l'équilibre financier général de MACS et nécessite un suivi.

Budget	Libellé	Total Budget
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE	4 328 325,62
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	367 497,32
	ENSEMBLE ZAE	7 771 678,34
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	14 114 767,66

Le montant de l'emprunt 2021 demeure raisonnable sur le plan prévisionnel hors ZAE.

Par conséquent, le service de la dette et la capacité de désendettement demeurent à des niveaux honorables, et ce d'autant plus, depuis la renégociation d'une partie de la dette intervenue en 2017.

La consolidation des budgets primitifs de MACS affiche un total en fonctionnement et investissement de 135 M€, dont près de 128 M€ d'orientations nouvelles.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021



ID : 040-244000865-20210325-20210325D02F2-DE

Budget	Libellé	Total Budget
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE	40 056 670,00
06	AYGUEBLUE	1 577 500,00
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	5 591 532,07
16	TRANSPORT	2 490 319,69
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	13 964 000,00
20	PORT DE CAPBRETON	2 503 586,25
	ENSEMBLE ZAE	15 754 773,17
Total Fonctionnement		81 938 381,18
01	CDC DE MAREMNE ADOUR COTE	29 591 675,59
06	AYGUEBLUE	1 265 562,02
10	PÔLE CULINAIRE DE MACS	1 291 178,75
16	TRANSPORT	690 805,11
17	DECHETS ENVIRONNEMENT	1 537 011,07
20	PORT DE CAPBRETON	1 109 766,68
	ENSEMBLE ZAE	16 680 030,02
Total Investissement		52 166 029,24
<b>TOTAL</b>		<b>134 104 410,42</b>

Dont report de crédit	
Dépenses	Recettes
5 718 572,21	5 690 000,00
137 000,00	
43 300,00	
153 144,64	
93 911,07	
118 000,00	32 000,00
0,00	
<b>6 263 927,92</b>	<b>5 722 000,00</b>